

## **Directives de la demande de révision du résultat de l'évaluation**

Depuis juin 2013, le Comité d'évaluation a investi beaucoup d'efforts pour développer des outils d'évaluation efficaces dans l'objectif d'élaborer un système d'évaluation standard pour l'ensemble des Services régionaux d'interprétation du Québec (SRI). La correction objective et équitable des évaluations est une préoccupation importante pour le Comité. Malgré tous ces efforts, il est possible qu'un candidat soit en désaccord du résultat obtenu dans son évaluation.

### **Processus à suivre**

Le candidat dispose d'une période de 15 jours ouvrables suite à l'obtention de son résultat d'évaluation pour présenter, par écrit au Comité de coordination, sa demande de révision de résultat. La coordination doit transmettre ce formulaire au Comité de révision dans les 5 jours ouvrables suivants. Le Comité de révision disposera d'une période de 30 jours ouvrables pour effectuer la révision et envoyer sa réponse à l'équipe de coordination (sauf pour la période d'été). Les candidats n'ont pas le droit de communiquer directement avec les membres du Comité de révision, ils doivent toujours passer par la coordination : [coord.evaluations.sri@gmail.com](mailto:coord.evaluations.sri@gmail.com).

### **Analyse une demande de révision du résultat**

Le Comité de révision prendra connaissance de l'argumentaire du candidat et tentera de l'analyser avec une certaine distance critique (par exemple, si la note déterminée par l'ensemble des juges est très éloignée du seuil de passage, le Comité pourrait refuser une révision). Il peut d'abord vérifier si l'insatisfaction repose sur une mauvaise interprétation du corrigé, de la grille de correction, des rétroactions fournies, de la manière dont les évaluateurs ont donné les points. Il pourra également analyser les réponses d'autres candidats pour tenter de déceler d'éventuelles ambiguïtés (nous entendons par ambiguïté une situation où même les meilleurs candidats auraient échoué).

### **Décision et appel**

Après le délai de trente jours, le candidat devra être informé de la décision du Comité. La note révisée pourra l'être à la hausse, à la baisse ou rester la même. La décision du Comité de révision est finale et sans appel. Des frais de 150,00 \$ peuvent être exigés si le résultat final reste inchangé.

# Formulaire de demande de révision du résultat de l'évaluation

## Identification du candidat

Prénom et nom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de l'évaluation : \_\_\_\_\_  
(Date) (Lieu : Quel SRI ?)

## Motif de la demande de révision

- J'ai pris connaissance du document sur les directives de la demande de révision du résultat de l'évaluation  
 Oui  Non

Indiquez clairement les raisons qui, selon vous, justifient la présente demande de modification de résultat — ajoutez une feuille additionnelle si l'espace est insuffisant.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

\_\_\_\_\_  
Signature du candidat

\_\_\_\_\_  
Date

## Réponse du Comité de révision

Le résultat demeure tel quel ☐

Le résultat a été modifié et un nouveau résultat sera envoyé au candidat ☐

\_\_\_\_\_  
Signature d'un membre de la coordination

\_\_\_\_\_  
Date